



La formation d'un étudiant coûte environ 30 000 francs (pour 2100 heures de cours). Alain Wicht-archives

La future formation de ces spécialistes inquiète les entrepreneurs. Fribourg prépare deux voies

## Le conducteur de travaux version 2.0

« STÉPHANE SANCHEZ

**Formation** » La Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE), qui tenait récemment son assemblée à Remaufens, s'inquiète pour ses conducteurs de chantiers. Plus précisément, elle s'interroge sur le nouveau diplôme que la Société suisse des entrepreneurs compte mettre en place dès 2026. «La qualité de la formation actuelle, dispensée par l'Ecole technique de la construction sous l'égide de la Haute Ecole d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA-FR), est pourtant reconnue. Avec le nouveau système, nous craignons que les conducteurs de travaux diplômés aient moins de compétences, où qu'ils soient moins nombreux», résume Jean-Daniel Wicht, directeur de la FFE.

La dernière volée entamera cet automne la formation qui a prévalu jusqu'ici à Fribourg, et qui s'étend sur trois ans, dont une année de stage. Environ 25 aspirants sont concernés, comme chaque année. Ils bénéficient de l'encadrement d'une trentaine d'enseignants, en majorité des chargés de cours (des postes de 5 à 20%) avant tout actifs en entreprise. «La formation d'un étudiant coûte environ 30 000 francs (pour 2100 heures de cours), mais l'Etat de Fribourg assume l'essentiel, et le diplômé ne paie que l'écolage, soit environ 3000 francs», indique Claude Eric Egger.

### Plus qu'un examen

Mais la décision prise en automne 2020 par l'assemblée de la Société suisse des entrepreneurs (SSE) est irrévocable: dès 2026, la formation des conducteurs de travaux sera attestée par un examen professionnel fédéral supérieur (EPS), un examen validé par la branche, qui désignera elle-même les

experts. Actuellement, ces examens sont organisés par les écoles supérieures accréditées, qui certifient les diplômes et se fondent sur un plan d'étude. Ce dernier tombera. «Les étudiants recevront une formation préparatoire à l'examen, non obligatoire – mais vivement recommandée – et dispensée par n'importe quel prestataire, l'examen seul faisant foi», explique le professeur Claude Eric Egger, responsable de l'Ecole technique de la construction.

### «Ce ne sera pas un examen «au rabais»

Claude Eric Egger

Le coût de la nouvelle offre des prestataires variera en fonction de la durée et de l'étendue des cours. Elle ne sera plus financée par les cantons. «En tablant sur 800 à 1200 heures, le coût sera de 10 000 à 14 000 francs», estime Claude Eric Egger. «La moitié (et au maximum 10 500 francs) sera financée par la Confédération. Le reste sera assumé par le candidat, voire par son employeur.»

### Fribourg se prépare

L'Ecole de la construction élabore une telle formation préparatoire, afin d'accueillir les candidats dès 2024. Certains entrepreneurs redoutent cependant une baisse de compétence. «Oui, l'examen fédéral sera moins exigeant sur le plan technique. Mais il ne sera pas «au rabais». Il faudra attester de 5 ou 6 ans d'expérience», rassure Claude Eric Egger.

La HEIA-FR envisage par ailleurs de proposer dans deux ou trois ans une autre voie, en dehors de l'examen professionnel supérieur (l'ex-maîtrise): un bachelor. «Ce dernier englobera non seulement la conduite et la direction de chantier, mais aussi la technique» – comme la formule actuelle. Prerequis: une maturité professionnelle ou gymnasiale. Cette exigence sera-t-elle rédhibitoire, comme le craignent certains patrons? «Cette année, sur les 30 candidats que nous avons, 13 ont une maturité professionnelle. C'est de plus en plus courant», nuance Claude Eric Egger.

Mais les associations romandes des entrepreneurs explorent une troisième voie: maintenir l'Ecole technique de la construction, en faisant valider la formation par une organisation du travail (OrTra) romande, indique Jean-Daniel Wicht.

### Séduire la génération Z

Pourquoi cette réforme? Parce que le chef d'orchestre d'un chantier doit maîtriser de plus en plus de registres: prix, méthodologie, qualité, respect des délais et des aspects contractuels, rentabilité et – de plus en plus – aptitudes numériques (drone, tablettes et logiciels). Ce dernier aspect sera d'ailleurs un point fort du bachelor.

«Il nous faut aller à la rencontre de la génération Z, qui entre dans la vie professionnelle avec de nouvelles approches et de nouvelles attentes», explique de son côté Matthias Engel, porte-parole de la SSE. L'enjeu: «prévenir le manque de main-d'œuvre qualifiée». Car «les conducteurs de travaux sont – comme tous les spécialistes et cadres – particulièrement recherchés en 2022», note la SSE. Une tendance que Claude Eric Egger confirme: «Nos étudiants ont tous en poche un contrat ou des propositions avant la fin de leur cursus.» >>

## Le défi du retour des farines animales

**Elevage** » L'écuille des porcs et volailles contiendra des protéines animales transformées.

Trente ans après la crise de la vache folle qui avait conduit à l'interdiction des farines animales, ces dernières devraient réapparaître sous conditions sur le marché suisse. A la suite du National, le Conseil des États a en effet approuvé, le 30 mai, deux motions pour réautoriser l'usage de sous-produits animaux pour nourrir les animaux de rente. Une donne qui ne suscite pas d'émotion dans l'agriculture fribourgeoise.

Directeur de la Chambre fribourgeoise d'agriculture, Frédéric Ménétrey rappelle que cette décision d'autorisation fait suite à une décision de l'Union euro-

péenne. Mais le milieu paysan semble prêt à s'aligner, sous réserve du résultat de la consultation durant le courant de l'été. «Les principes de base de l'alimentation animale sont respectés, souligne-t-il. La mesure touche uniquement l'alimentation croisée pour la volaille et les porcs.» Concrètement, les volailles recevront des protéines de porc, et inversement. Point donc de cannibalisme. «On donne des protéines animales à des omnivores. On ne parle pas d'herbivores à qui l'on donnerait des protéines. Il ne s'agit pas d'aller contre la nature», poursuit le directeur, en référence à la vache folle. «Cela ne concerne pas les ruminants et cela doit cibler uniquement les monogastriques», estime d'ail-

leurs Jean-Charles Philippona, responsable de la production animale à Grangeneuve.

**Comment expliquer** la nécessité de ce retour des farines animales pour les volailles et les porcs? Frédéric Ménétrey l'explique par une volonté de développer les circuits courts tout en répondant à la situation tendue sur les marchés mondiaux. Il mentionne la situation de pays qui s'approvisionnaient en soja ukrainien, mais qui ne le peuvent plus, accroissant la demande sur le reste du marché. «Ces protéines animales pourraient partiellement remplacer l'apport en soja, que l'on trouve en grains ou en tourteaux, les résidus après l'extraction de l'huile.» Difficile de

présager du degré d'utilisation de ces farines à l'avenir. «Sur le principe, il s'agit d'une valorisation d'une protéine», ajoute Jean-Charles Philippona. On se trouve dans une économie circulaire où l'on valorise le déchet. Ce n'est pas mauvais, mais très sensible. Car il faut assurer l'hygiène et séparer les chaînes de production entre espèces animales.» Pour l'ingénieur agronome, la question se jouera au niveau du degré d'acceptation des producteurs d'une part, et de la transparence des revendeurs de l'autre. «De toute façon, le porc et la volaille sont omnivores. A première vue, cela ne devrait pas poser de problème», estime l'agriculteur Guido Flammer, président de Bio Fribourg. >>

CHARLES GRANDJEAN

## Accident mortel au haras

**Avenches** » Un homme a trouvé la mort hier dans un accident de travail sur le site du Haras national suisse, à Avenches. Le drame, survenu vers 11 h 45, a fait d'autres victimes. Trois hommes sont blessés, dont un dans un état grave, selon un communiqué de la police vaudoise publié hier soir.

Les premières observations font état de quatre personnes qui se trouvaient sur une nacelle élévatrice dans l'enceinte du Haras national pour baguer et compter les cigognes dans leur nid. «Alors qu'ils étaient à une hauteur d'environ 12 mètres, pour des raisons que l'enquête devra déterminer, la nacelle s'est détachée du bras

articulé, entraînant dans sa chute ses 4 occupants», détaille la police dans le communiqué.

L'homme décédé sur le coup est un Suisse âgé de 76 ans. Il était domicilié dans le canton de Berne et bénévole pour l'association Cigogne Suisse. «Parmi les 3 autres occupants, se trouvaient deux employés d'Agroscope, un homme de 58 ans et une femme de 24 ans et le responsable de la société propriétaire de la nacelle (un Suisse de 48 ans domicilié dans la région)», déclare encore la police vaudoise, en rappelant que le dernier nommé est dans un état grave. Une enquête pénale a été ouverte. >> LIB